Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2648

commission principale :	déplacements et urbanisme
commune (s) :	Saint Priest
objet :	**Porte des Alpes - Secteur central - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Direction générale - Missions territoriales - Porte des Alpes

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le secteur central de la Porte des Alpes accueille des équipements importants comme l'université Lumière Lyon II, le centre d'entretien des tramways et le parking-relais de la Porte des Alpes.

Il constitue également une réserve foncière importante qui permet à la Communauté urbaine d'accueillir de nouveaux équipements nécessaires au développement de l'est de l'agglomération.

Des crédits ont été individualisés en mars 2002 pour permettre la réalisation de l'accès depuis le boulevard urbain "est" au parking-relais et à la station de la ligne de tramway, accès réalisé dans un premier temps de façon provisoire et qui ne correspond plus à l'usage qui s'est renforcé, notamment du fait de l'extension de la ligne vers Saint Priest. Le coût prévisionnel de l'opération était initialement estimé à 745 000 € TTC.

Aujourd'hui, face à ce parking-relais, sur des terrains propriété de la Communauté urbaine et qui feront l'objet d'un bail à construction, la société des hôpitaux privés de Lyon (HPL) projette de réaliser une clinique dont l'ouverture est prévue pour la fin 2006. Il convient donc, au-delà de la desserte du parking-relais, d'assurer la desserte et la viabilisation de ce terrain.

Un marché de maîtrise d'œuvre pour les ouvrages de voirie du mail central a été souscrit par la Communauté urbaine avec le groupement Gerau, Ilex-Ingédia, dont les études portent sur l'avenue de l'Europe à Bron, une partie de l'allée des Parcs, l'axe Minerve et le mail central. Les études ont été menées jusqu'au stade d'avant-projet. Il convient donc de poursuivre les études jusqu'à la réalisation.

Pour ce faire, les études et travaux sont estimés à :

- honoraires de maîtrise d'œuvre, santé, prévention, sécurité (SPS)	200 000 € TTC
- adduction d'eau potable	100 000 € TTC
- assainissement-eaux usées	360 000 € TTC
- assainissement-eaux pluviales	360 000 € TTC
- voirie et réseaux divers	1 000 000 € TTC
total	**2 020 000 € TTC**

Par ailleurs, apparaît la probabilité que cette implantation soit complétée d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, qui serait réalisé par une autre société ; cette réalisation obligerait à des travaux de voirie et de réseaux supplémentaires.

Afin de définir les ouvrages qui seraient nécessaires à ce deuxième équipement, à savoir un complément de l'allée des Parcs et la voie transversale, il conviendrait d'engager des études de maîtrise d'œuvre complémentaires non comprises dans le marché Gerau-Ilex-Ingédia, pour un montant estimé à 250 000 € TTC.

Les montants des travaux de viabilisation nécessaires à l'accueil de ce deuxième établissement feront l'objet d'une autorisation de programme ultérieurement, à l'issue du travail de la maîtrise d'œuvre.

Les ouvrages seront dimensionnés pour prendre en compte l'urbanisation future du quartier, au-delà des seuls établissements de santé.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 mars 2005 et du Bureau restreint le 4 avril 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement :

a) - des études et des travaux nécessaires à l'accueil de la première clinique sur le secteur central de la Porte des Alpes à Saint Priest, pour un coût global prévisionnel de 2 020 000 € TTC,

b) - des études de maîtrise d'œuvre pour l'implantation sur le site d'un deuxième établissement de santé, pour un coût estimé à 250 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 18 mars 2005, pour l'opération n° 261 - Saint Priest : Porte des Alpes-secteur central, est révisée pour un montant total de 1 525 000 € en dépenses, répartis comme suit :

- 1 093 797 € en dépenses sur le budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

. 200 000 € en 2005,
. 700 000 € en 2006,
. 193 797 € en 2007 ;

- 71 203 € en dépenses sur le budget annexe de l'eau, à prévoir en crédits de paiement sur 2006,
- 360 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,